

Commune de Watermael-Boitsfort
Madame Anne DIRIX
Echevine de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/06/4098 (corr. Ch. Gillain)
N/Réf : AVL/CC/WMB-2.94/s.397
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Place Bisschoffsheim, 5. Remplacement d'enseignes.

En réponse à votre lettre du 18 août 2006, en référence, reçue le 22 août, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 6 septembre 2006 concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le remplacement de 3 enseignes existantes (deux parallèles et une perpendiculaire) par deux nouvelles enseignes (une parallèle et une perpendiculaire), en façade d'une institution bancaire située dans la zone de protection de la maison communale de Watermael Boitsfort.

La Commission ne s'oppose pas à cette intervention. Elle demande néanmoins de réduire la largeur de l'enseigne parallèle de manière à la faire correspondre aux dimensions de la travée de la façade dans laquelle elle s'inscrit (largeur inférieure ou égale à la largeur de la baie de droite au-dessus de laquelle elle est prévue).

Par ailleurs, étant donné le contexte patrimonial exceptionnel dans lequel on se situe, la Commission préconise un maximum de sobriété dans les dispositifs signalétiques et demande de réduire au maximum leur nombre afin d'éviter toute surcharge. Dans ce sens, elle déconseille fortement l'application, en rappel des enseignes, du « totem » blanc et rouge sur la porte d'entrée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président